



Financé par l'Union européenne



Termes de référence pour l'évaluation externe finale du projet financé par l'UE

**« Promouvoir les droits des mères
célibataires migrantes et marocaines et
les nouveaux modèles de masculinité
dans la ville de Tanger »**

Janvier 2023



Financé par l'Union européenne



Sommaire

1. INTRODUCTION	3
2. VUE GÉNÉRALE DU PROJET	4
2.1 Contexte et justification	4
2.2 Objectifs du projet	5
2.3 Résultats attendus	5
2.4 Indicateurs des résultats	6
2.5 Activités du projet	7
3. ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION	8
4. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	9
5. CRITÈRES DE L'ÉVALUATION	10
6. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL	14
7. DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ENTITÉ BÉNÉFICIAIRE	15
8. STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT	16
9. CONDITIONS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA PERSONNE OU DE L'ENTITÉ	17
10. PREMISSES D'ÉVALUATION, D'AUTEUR ET DE PUBLICATION, ET RÉGIME DES SANCTIONS	18
11. RETARDS ET BUDGETS PRÉVUS	18
12. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION ET ÉLÉMENTS DU BARÈME	19



Financé par l'Union européenne



Termes de référence pour l'évaluation externe finale du projet financé par l'UE « Promouvoir les droits des mères célibataires migrantes et marocaines et les nouveaux modèles de masculinité dans la ville de Tanger ».

1. INTRODUCTION

L'objectif général de ces termes de référence est d'établir les paramètres pour l'exercice de l'évaluation finale du projet « Promouvoir les droits des mères célibataires migrantes et marocaines et les nouveaux modèles de masculinité dans la ville de Tanger ». A son tour, l'objectif général de ce projet est d'améliorer la garantie, la protection et l'exercice des droits des mères célibataires au Maroc.

Ce projet a été conçu à partir de l'expérience et de la trajectoire du travail au Maroc de l'ONG CONEMUND (depuis 1998) et de l'association 100% Mamans (depuis 2006). CONEMUND a réalisé divers projets, au cours de ces 8 dernières années, afin de protéger et de défendre les droits des femmes les plus vulnérables dans la même zone d'intervention. Suite à ce travail, CONEMUND a connu l'intervention de l'association 100% Mamans, organisation qui joue un rôle déterminant et moteur dans l'autonomisation des mères célibataires depuis plus de 15 ans dans la région de Tanger et qui encourage l'autonomisation intégrale des mères célibataires et de ses enfants afin qu'elles puissent vivre dans la dignité.

Ce projet a été financé par l'Union Européenne dans le cadre de l'appel à projet de 2020 et il est mis en œuvre par 100% Mamans et CONEMUND depuis le 1er février 2021. L'exécution du projet se fait sur 24 mois.

L'objectif général de l'évaluation est de faire le bilan des réalisations du projet et de déterminer le degré de réalisation des objectifs fixés sur la base des critères d'évaluation permettant d'évaluer le degré de réalisation des objectifs, les résultats et les indicateurs du projet, identifier les bonnes pratiques, les enseignements apprises et les domaines à améliorer et enfin, formuler des recommandations pertinentes pour améliorer les interventions futures et la durabilité du projet.



Financé par l'Union européenne



2. VUE GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Contexte et justification

Au moment de l'identification et de la formulation de ce projet, les données suivantes étaient disponibles sur le contexte des mères célibataires au Maroc.

Le Maroc a un IDH (2018) faible, se situant à la 121 place sur 188 pays, et un indice d'inégalité de genre élevé (0,49) occupant la 121e place sur 159 pays analysés. Selon une étude réalisée au Maroc (EN PVEF) et publiée en 2014, 62,8 % des femmes marocaines de plus de 18 ans ont subi des violences. Le taux de mortalité maternelle reste élevé (112 décès pour 100000 naissances vivantes) et le taux d'analphabétisme est également plus élevé chez les femmes, en particulier chez les femmes âgées de 15 à 25 ans (44 %).

Pour connaître l'ampleur du phénomène, on peut citer les chiffres suivants :

Selon une étude réalisée en 2010 par l'association INSAF, au Maroc, 200000 mères célibataires ont accouché entre 2003 et 2010, et 30000 naissances sont enregistrées chaque année dans le pays.

Selon une autre étude réalisée par l'INSAF en 2015, rien qu'à Casablanca, 44000 enfants/as sont nés hors mariage entre 2004 et 2014 (en moyenne 3000 enfants/as par an). Au cours de la même période, plus de 9000 enfants/as ont été abandonnés (en moyenne 850 enfants/an).

Le Centre marocain des droits de l'homme (CMDH) affirme que 100 enfants naissent chaque jour hors mariage, compte tenu uniquement des naissances déclarées, qui excluent les nombreuses naissances en zone rurale.

Selon Claire Trichot, présidente à 100% Mamans et référente au Maroc pour la protection et la défense des droits des mères célibataires, « *Il n'existe pas de calcul officiel pour les mères célibataires et il n'y a pas non plus de chiffre pour les enfants/as abandonnés/as, car le Ministère de la santé est très réticent à fournir ces chiffres et, lorsqu'il le fait, ils ne sont jamais réels, car il y a beaucoup de trafic d'enfants et d'adoption informelle* » (Infobae : 8 mai 2016).

Les dernières études réalisées à cet égard sont l'étude Juridique et le plan de Plaidoyer (https://centpourcentmamans.com/?page_id=2197) que fait le codemandeur dans le



Financé par l'Union européenne



cadre du projet de l'UE : « Mères en ligne : Démarche innovante et intégrante de plaidoyer pour l'amélioration des droits des mères célibataires au Maroc », financé en 2015-2018. Aucune étude n'a été réalisée plus récemment pour connaître la situation actuelle des mères célibataires marocaines et migrantes, ni pour préciser les mesures à prendre pour lutter pour leurs droits. C'est pourquoi le projet proposé commence par la réalisation d'une étude qui orientera les activités du projet et sera également partagé pour accroître la connaissance de la population, et l'incidence du plaidoyer des associations et institutions publiques. En outre, avant la formulation du projet, CONEMUND et 100% Mamans réalisent une étude participative pour identifier les besoins des bénéficiaires directs et la participation des acteurs clés.

2.2 Objectifs du projet

O.G	Améliorer la garantie, la protection et l'exercice des droits des mères célibataires au Maroc.
O.E	Promouvoir les droits des mères célibataires migrantes et marocaines et les nouveaux modèles de masculinité dans la ville de Tanger.

2.3 Résultats attendus

Quatre (4) résultats sont attendus de l'exécution du projet. Il s'agit de:

R.1	Le dispositif de prise en charge pour les mères célibataires est renforcé.
R.2	400 mères célibataires sont protégées et accompagnées dans le domaine psychosocial, juridique et médical.
R.3	Des jeunes, des mères célibataires, des partenaires clés de la communauté sont sensibilisés sur les droits des mères célibataires et les nouveaux modèles de masculinité.
R.4	Établies des espaces de dialogue entre la société civile et les institutions publiques, afin de construire des stratégies qui encouragent célibataires et des nouveaux modèles de masculinité.



Financé par l'Union européenne



2.4 Indicateurs des résultats

OE	OE.I1. À la fin du projet, 60 partenaires locales auront amélioré leurs connaissances sur les droits des femmes et des nouveaux modèles de masculinité et de famille.
	OE.I2. À la fin du projet, 5 Administrations Publiques participeront à la promotion des droits des mères célibataires et des nouveaux modèles de masculinité et de famille.
R.1	R1.I1. Au bout de quatre mois de projet, un étude-diagnostic sur la situation des mères célibataires est élaboré pour la région TTA.
	R1.I2. Après sept mois, des stratégies de sensibilisation et de promotion sont développées sur la base du résultat de l'étude.
	R1.I3. À la fin de la première année, une base de données est créée avec l'information des bénéficiaires du projet.
	R1.I4. À la fin du projet, douze travailleuses de l'équipe du projet ont renforcé leurs capacités.
R.2	R2.I1. À la fin du projet, 400 mères célibataires sont orientées vers le dispositif de prise en charge psychosociale.
	R2.I2. À la fin du projet, 240 mères célibataires sont soutenues vers le cabinet juridique
	R2.I3. À la fin du projet, 360 mères célibataires sont accompagnées par le biais d'un guichet médical.
R.3	R3.I1. À la fin du projet, 360 jeunes sont sensibilisés sur les droits des mères célibataires et les nouveaux modèles de masculinité et de famille.
	R3.I2. À la fin du projet, 80 mères célibataires ont réfléchi sur leurs droits et nouveaux modèles de masculinité et de famille.
	R3.I3. À la fin du projet, 60 représentantes des partenaires ont réfléchi sur leurs droits et nouveaux modèles de masculinité et de famille.



Financé par l'Union européenne



	R3.I4. À la fin du projet, 1000 personnes ont visité la présentation audiovisuelle « <i>Rhizhommes : aux racines du changement</i> ».
	R3.I5. Pendant le projet, 34044 personnes de la communauté acquièrent des connaissances sur les droits des femmes et de nouveaux modèles de masculinité à travers les spots de « <i>mères en ligne</i> ».
R.4	R4.I1. Pendant le projet, un comité d'hommes justes tient 21 réunions pour réfléchir sur les actions de plaidoyer.
	R4.I2. À la fin du projet, le plan du plaidoyer de 100% Mamans est reformulé.
	R4.I3. Pendant le projet, 10 réunions ont lieu avec les administrations publiques pour mettre en œuvre le plan de plaidoyer.
	R4.I4. À la fin du projet, le plan de plaidoyer est diffusé parmi 100 personnes dans un séminaire de clôture.

2.5 Activités du projet

R.1	R1.A1. Étude-diagnostic sur la situation des mères célibataires de la région TTA.
	R1.A2. Développement de stratégies de sensibilisation et de promotion basées sur le diagnostic.
	R1.A3. Création d'une base de données afin d'optimiser l'usage de l'information.
	R1.A4. Formation du personnel du dispositif de prise en charge, afin d'améliorer les services professionnels offerts.
R.2	R2.A1. Accueil, accompagnement et assistance psychosocial de 400 mères célibataires (20% migrantes et 80% marocaines).
	R2.A2. Accompagnement et suivi juridique de 240 mères célibataires (20% migrantes et 80% marocaines).



Financé par l'Union européenne



	R2A3. Accompagnement et suivi médical de 360 femmes célibataires enceintes ou allaitantes (20% migrantes et 80% marocaines).
R.3	R3.A1.Mise en marche de 18 campagnes de sensibilisation dans les lycées sur les droits des mères célibataires et les nouveaux modèles de masculinité.
	R3.A2.4 journées de réflexion pour des mères célibataires (migrantes et marocaines) sur leurs droits et les nouveaux modèles de masculinité.
	R3.A3.4 journées de réflexion pour les acteurs clés de la communauté, sur les droits des mères célibataires et les nouveaux modèles de masculinité.
	R3.A4.Exposition audiovisuelle « <i>Rhizhommes : aux racines du changement</i> ».
	R3.A5.Émission de 13 spots Radio en « <i>mères en ligne</i> ».
R.4	R4.A1. Création d'un comité pour la promotion des actions de plaidoyer.
	R4.A2. Révision et mise à jour du plan de plaidoyer de 100% Mamans.
	R4.A3. Des réunions avec les Administrations Publiques pour la mobilisation et le plaidoyer.
	R4.A4.Séminaire de clôture pour présenter les résultats du projet et du plaidoyer.

3. ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION

NOM DE L'ENTITÉ	FONCTION ATTENDUE ET UTILISATION DE L'ÉVALUATION
CONEMUND	Gestion conjointe de l'évaluation et de l'application des apprentissages
100% Mamans	Gestion conjointe de l'évaluation et de l'application des apprentissages



Financé par l'Union européenne



<p>Comité de suivi de l'évaluation du projet</p>	<p>Superviser le travail d'évaluation pour garantir qu'il est réalisé selon des critères de qualité et valider les différentes étapes qui composent l'ensemble du processus.</p> <p>Il s'agira notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'identification des besoins d'information. -La conception méthodologique et l'application conséquente de techniques d'information. -L'interprétation des résultats et la faisabilité des recommandations. <p>Le Comité de Suivi sera composé de plusieurs acteurs avec différentes missions :</p> <p>CONEMUND, qui sera présent dans toutes les phases de l'évaluation, en le surveillant dans tous les cas possibles.</p> <p>100% Mamans, qui participera et supervisera les phases de l'évaluation, en mettant l'accent sur les phases d'identification des besoins d'information et d'élaboration des conclusions et des recommandations.</p> <p>Les représentants des groupes concernés (groupes cibles, autorités locales et tout autre acteur jugé pertinent) doivent participer à toutes les phases, car ce sont les groupes qui connaissent le mieux l'intervention, en particulier dans la phase d'élaboration des conclusions et des recommandations.</p> <p>L'équipe d'évaluation doit être présente à toutes les réunions de suivi qu'un membre du comité juge nécessaires.</p>
--	--

4. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'objectif général de la mission est de faire un bilan des réalisations du projet et de déterminer le degré de conformité aux objectifs fixés sur la base des critères d'évaluation qui permettent d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs, des résultats et des indicateurs du projet; identifier les bonnes pratiques, les leçons apprises et les aspects à améliorer et, enfin, formuler des recommandations pertinentes pour améliorer les interventions futures et la durabilité du projet.

Plus précisément, l'évaluation devrait :

- Mesurer les effets, l'impact et la pérennité du projet après 24 mois d'intervention;



Financé par l'Union européenne



- Évaluer le niveau d'atteinte des résultats du projet en termes de quantité, de qualité et de délais ;
- Analyser la réalisation des indicateurs en termes quantitatifs et qualitatifs ;
- Analyser l'approche utilisée pour réaliser les activités;
- Analyser les relations de partenariat développées;
- Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques ;
- Identifier les limites, les forces et les faiblesses de l'action et formuler des recommandations et/ou des réorientations, afin de consolider les résultats pour garantir l'atteinte des effets ;
- Comparer les indicateurs de référence avec les résultats obtenus pour déterminer les principaux impacts du projet sur la population destinataire.

5. CRITÈRES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation doit vérifier que les critères de qualité :

- Pertinence
 - Alignement
 - Cohérence interne de l'intervention et gestion axée aux résultats
 - Efficacité
 - Efficience
 - Impact
 - Durabilité
 - Appropriation et renforcement institutionnel
 - Coordination et complémentarité (valeur ajoutée et concentration)
 - Le genre
 - Gestion durable de l'environnement
 - Diversité culturelle
- **Pertinence:**
 - L'analyse est-elle ajustée à la réalité au moment de l'identification ?
 - La stratégie appliquée répond-elle aux besoins définis dans les Plans Locaux de Développement ?
 - L'intervention répond-elle aux problèmes, besoins et priorités de la population destinataire ?



Financé par l'Union européenne



- La couverture géographique et démographique proposée était-elle adéquate ?
- Etc.

- **Alignement :**

- La stratégie nationale, régionale et locale pour le secteur de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance a-t-elle été prise en compte ?
- Dans quelle mesure les activités du projet sont-elles conformes aux documents officiels de stratégie de réduction de la pauvreté ?
- Dans quelle mesure les activités du projet sont-elles conformes aux documents officiels de stratégie de promotion de l'égalité des genres et la protection de l'enfance ?
- Etc.

- **Cohérence:**

- Les activités du projet répondent-elles au contexte actuel des titulaires de droits?
- Les différentes activités sont-elles cohérentes les unes avec les autres ?
- Comment les activités du programme sont-elles coordonnées avec les autres agents de la zone, les prestataires de services et les autres organisations liées à la promotion de l'égalité des genres et la protection de l'enfance ?
- La gestion de projet est-elle bien orientée vers les résultats ?
- Etc.

- **Efficacité:**

- Dans quelle mesure l'objectif spécifique décrit dans le cadre logique a-t-il été atteint ?
- Que pouvons-nous dire des résultats ?
- Les activités décrites sont-elles réalisées conformément au calendrier ?
- Les activités étaient-elles axées sur les résultats du projet ?
- Etc.

- **Efficience :**

- Le budget du projet correspond-il aux activités ?



Financé par l'Union européenne



- Les outils utilisés dans les activités sont-ils adaptés au contexte ?
 - L'équipe du projet a-t-elle répondu aux besoins de l'intervention ? (descriptions de poste, structure organisationnelle, procédures d'organisation)
 - La localisation géographique des lieux (bureaux, lieux de formation) a-t-elle facilité le bon développement des activités ?
 - Etc.
- **Impact :**
 - Les résultats du projet ont-ils entraîné des changements réels et positifs dans la vie des titulaires de droits?
 - Le système d'indicateurs a-t-il permis de mesurer les impacts positifs attendus?
 - Des effets négatifs ou positifs inattendus se sont-ils produits? Comment le projet s'est-il adapté à ces effets positifs ou négatifs?
 - Peut-on mesurer l'amélioration de la qualité de vie des femmes participant au projet?
 - Les femmes ont-elles été désavantagées par le projet? (dans la division du travail, l'accès aux ressources et le contrôle des ressources)
 - Etc.
- **Durabilité :**
 - Des engagements forts ont-ils été pris avec les institutions obligataires pour consolider les résultats obtenus?
 - Des mécanismes et procédures appropriés ont-ils été mis en place pour garantir la disponibilité des ressources nécessaires à la poursuite des activités après la fin de l'intervention?
 - Le projet est-il techniquement et financièrement durable?
 - Le projet a-t-il amélioré la situation des femmes? Les besoins pratiques ou stratégiques ont-ils été satisfaits pour permettre aux femmes de prendre davantage de décisions? Les changements seront-ils durables?
 - Etc.



Financé par l'Union européenne



- **Appropriation et renforcement institutionnel :**
 - Dans quelle mesure le partenaire local et les acteurs clés ont-ils été impliqués dans la conception, la gestion, le développement/la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'intervention?
 - Dans quelle mesure les titulaires de droits se sont-ils engagés et ont-elles participé à la réalisation des objectifs et des résultats?
 - Dans quelle mesure l'initiative a-t-elle été prise par le partenaire local et les titulaires de droits? ¿Ont-ils fourni des ressources (financières, de main-d'œuvre, etc.) pour l'intervention?
 - Comment les titulaires de droits ont-ils participé à ce processus d'évaluation ?
 - Etc.

- **Coordination et complémentarité (valeur ajoutée et concentration)**
 - Comment les activités du projet ont-elles été coordonnées avec d'autres acteurs du secteur, des prestataires de services et d'autres organisations liées à la promotion de l'égalité des genres et la protection de l'enfance ?
 - Etc.

- **Genre**
 - Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins sociaux des femmes et des hommes?
 - Dans quelle mesure la participation des femmes et des hommes a-t-elle été équilibrée au cours de la mise en œuvre du projet?
 - Les femmes et les hommes participant au projet se sont-ils appropriés de manière équivalente?
 - Le projet a-t-il réussi à promouvoir une plus grande égalité des chances entre les femmes et les hommes?
 - Etc.

- **Gestion durable de l'environnement**
 - Les titulaires de droits ont-ils été sensibilisés à l'importance de la préservation, de l'entretien et de la protection des ressources naturelles?



Financé par l'Union européenne



- Les intrants, techniques, technologies et matériaux adaptés à l'environnement ont-ils été utilisés dans la zone d'intervention?
- Etc.
- **Respect de la diversité culturelle:**
 - Une participation équitable, culturellement respectueuse et consciente des différents intérêts existant entre et au sein des groupes concernés a-t-elle été encouragée?
 - Les différentes visions du monde; imaginaires; systèmes de valeurs; logiques d'action et de prise de décisions; priorités; et connaissances des individus et des groupes concernés ont-elles été prises en considération?
 - Des potentialités positives et/ou des sources potentielles de conflit ou de résistance liées à des aspects culturels ont-elles été identifiées?
 - Etc.

6. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

Les techniques méthodologiques qui seront utilisées pour réaliser l'évaluation de l'intervention seront l'analyse de documents, le travail de terrain, ainsi que des entretiens et des groupes de discussion.

Les produits à obtenir sont:

- Rapport préliminaire issu de l'étude documentaire : avant d'effectuer le travail sur le terrain, l'équipe de consultation présentera son plan de travail, son calendrier, sa méthodologie (outils fournis) et une liste des entretiens prévus, afin que CONEMUND et 100% Mamans puissent les examiner et faire des suggestions
- Rapport de terrain résultant du travail de terrain : les principales conclusions du travail de terrain.
- Projet de rapport d'évaluation : ce rapport sera soumis au CONEMUND et 100% Mamans, qui pourront ajouter des commentaires et suggestions à inclure dans le rapport final.
- Rapport d'évaluation final : sera remis en français.
- Plan de communication et de diffusion de l'évaluation et de ses résultats



Financé par l'Union européenne



Les phases et délais prévus pour la réalisation de l'évaluation sont les suivants :

PHASES	Mois 1 (février 2023)	Mois 2 (mars 2023)	Mois 3 (avril 2023)	Mois 4 (mai 2023)
Rapport préliminaire	X	X		
Mémoire de champ		X		
Projet de rapport d'évaluation			X	
Rapport d'examen intermédiaire conjoint			X	
Rapport d'évaluation final				X
Plan de communication et de diffusion de l'évaluation et de la restitution de ses résultats				X

7. DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ENTITÉ BÉNÉFICIAIRE

Ces documents seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation. En plus des documents mentionnés ici, l'équipe d'évaluation peut demander à CONEMUND et 100% Mamans toute documentation supplémentaire qu'elle juge appropriée pour mener à bien son travail.

- Cadre logique, calendrier et budget du projet.
- Ligne de base du projet.
- Réglementation UE.
- Rapports intermédiaires et finaux.
- Sources de vérification du projet.
- Autre documentation jugée pertinente pour l'évaluation.



Financé par l'Union européenne



8. STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT

La structure du rapport sera la suivante :

- Résumé d'exécution, y compris fiche technique CAD/OCDE.
- Introduction : contexte, données générales et objectifs de l'évaluation.
- Description de l'objectif et du contexte de l'évaluation.
- Approche méthodologique et technique utilisée dans l'évaluation : enjeux de l'évaluation, méthodologies et techniques appliquées et limites de l'évaluation réalisée.
- Analyse ou réflexion axée sur la résilience sur les éléments clés qui assurent la pérennité du projet.
- Analyse et interprétation des informations recueillies et des résultats de l'évaluation. L'analyse de l'information doit répondre aux critères et aux questions de l'évaluation. En mettant l'accent en particulier sur le respect du contenu de la matrice du cadre logique (objectifs, résultats, activités et indicateurs). Dans quelle mesure les activités du projet sont-elles conformes aux documents officiels de stratégie de lutte.
- Des conclusions doivent être tirées de l'analyse des informations recueillies et doivent être présentées conformément aux critères d'évaluation.
- Les leçons apprises ressortent des conclusions générales qui indiquent de bonnes pratiques et qui peuvent être extrapolées et fournir un retour d'information pour les actions des interventions futures.
- Recommandations d'évaluation. Il faut indiquer à qui s'adressent les recommandations (UE, CONEMUND, 100% Mamans, autres).
- Mesures adoptées pour diffuser l'évaluation.

Les annexes, qui comprendront les TdR, le plan de travail, la composition et la description de la mission, la méthodologie proposée, les techniques et sources utilisées pour collecter les informations et la fiche récapitulative d'évaluation (modèle CAO).

Bien que le projet de rapport puisse être rédigé par consensus par le comité de suivi avec le reste des agents, l'équipe d'évaluation doit présenter son évaluation par écrit, même si l'entité bénéficiaire de la subvention ou d'autres agents expriment leur désaccord. Les points de désaccord peuvent toujours être clarifiés.



Financé par l'Union européenne



En règle générale, le rapport d'évaluation final ne dépassera pas 40 pages. Le rapport sera présenté sous la forme d'une copie papier et d'une copie électronique. Le rapport doit être rédigé en français. En outre, le rapport sera traduit dans la langue locale (arabe) afin de le transmettre au groupe cible et aux acteurs locaux.

Une séance d'information interne et une restitution finale (élargie à d'autres acteurs) des constats et recommandations clôtureront le service.

9. CONDITIONS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA PERSONNE OU DE L'ENTITÉ

Les conditions pour la personne physique ou morale sont les suivantes :

- Expérience antérieure: 2 ans d'évaluation de politiques publiques, notamment dans le domaine de la coopération.
- Ne pas avoir participé aux phases d'identification ou d'exécution du projet.
- La personne physique ou morale doit avoir l'expérience suivante :
 - Expérience dans le secteur de l'action.
 - Expérience des techniques de recherche sociale.
 - Expérience professionnelle au Maroc.

Dans le cas d'une équipe d'évaluation, celle-ci doit être pluridisciplinaire.

Les personnes ou entités qui réalisent l'évaluation doivent indiquer le nombre de membres de leur équipe et les fonctions de chacun, ainsi que le nom de la personne qui assumera le rôle de coordonnateur. Dans la mesure du possible, des efforts seront faits pour inclure des professionnels du pays ou de la région où l'intervention a lieu et pour respecter l'équilibre entre les sexes.

Procédure pour déposer une offre:



Financé par l'Union européenne



Les candidats intéressés doivent envoyer leurs propositions techniques et financières par email avant le **24/2/2023**: annafs.Ibnsbih@conemund.org et segolene.100mamans@gmail.com.

10. PREMISSES D'ÉVALUATION, D'AUTEUR ET DE PUBLICATION, ET RÉGIME DES SANCTIONS

La personne physique ou morale en charge de l'évaluation doit être sensible au sexe, à l'origine ethnique, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la langue et à d'autres considérations.

De même, les droits humains doivent être respectés, ainsi que les différences culturelles, les coutumes, les croyances et les pratiques religieuses de tous les agents impliqués dans le processus d'évaluation.

Il sera nécessaire d'assurer l'intégrité, l'indépendance, la crédibilité et la transparence de l'évaluation. La personne physique ou morale chargée de réaliser l'évaluation doit travailler en toute liberté et sans ingérence, en ayant accès à toutes les informations disponibles, selon les principes de comportement éthique et professionnel.

L'anonymat et la confidentialité des participants à l'évaluation seront garantis.

La propriété des rapports d'évaluation appartiendra à l'UE, qui pourra diffuser et divulguer leur contenu, en tout ou en partie.

Le rapport d'évaluation doit respecter les normes de qualité des évaluations réalisées par l'UE.

11. RETARDS ET BUDGETS PRÉVUS

Le délai pour effectuer l'évaluation est de 45 jours à compter de la signature du contrat de prestation de services.

En échange de son travail, le consultant recevra la somme totale **de 4.650 €**. Le consultant est responsable du paiement de toutes les taxes conformément à la législation locale.



Financé par l'Union européenne



Les modes de paiement seront les suivants:

- Un acompte de 40% après signature du contrat de service.
- Une seconde avance de 40% après présentation du rapport provisoire.
- 20% après remise du rapport final

12. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION ET ÉLÉMENTS DU BARÈME

La documentation que l'entité d'évaluation doit présenter est la suivante :

- Nom et coordonnées de l'entreprise/personne/équipe responsable de l'évaluation.
- Proposition de l'équipe d'évaluation, en joignant les CV complets.
- Une proposition technique précisant :
 - Compréhension de la mission ;
 - Le plan de travail qui répond à ces TdR ;
 - La méthodologie proposée pour l'exercice d'évaluation ;
 - Le calendrier d'exécution ;
 - Le personnel prévu.
- Une proposition financière précisant:

Le coût total de l'évaluation en euros (€), en respectant le budget disponible (**4.650€**) et en cohérence avec le plan de travail proposé.

Déclaration expresse du responsable ou de la personne physique ou morale proposée pour réaliser l'évaluation de ne pas avoir entretenu de relations professionnelles ou échangé des services ni avec CONEMUND ni avec 100% Mamans pendant les phases d'identification ou d'exécution du projet, sur leur expérience dans l'évaluation des politiques publiques, leur non-implication dans la gestion de tout élément de l'intervention et leur respect de la confidentialité, ainsi que leur comportement éthique et leur respect de la diversité culturelle et de l'égalité des genres dans l'exécution de leur travail.



Financé par l'Union européenne



Les paramètres de mise à l'échelle seront les suivants :

CRITÈRE	Note maximale	Pourcentage
1. Qualité technique de la proposition	3 points	30%
2. Méthodologie de travail. Le niveau de spécification de la méthodologie, l'adaptation au contexte, la description des outils de travail et du plan de travail sont valorisés.	3 points	30%
3. Profil professionnel, CV de l'équipe d'évaluation. La formation technique et l'expérience en matière d'évaluation, dans le secteur, dans le domaine d'action et l'application de la perspective de genre sont valorisées ; ainsi que la diversité des genres de l'équipe d'évaluation.	3 points	30%
4. Degré de détail et adaptation du budget aux travaux à réaliser.	1 point	10%
TOTAL	10 points	100%

L'attribution de l'exercice d'évaluation sera formalisée une fois que l'UE aura approuvé l'élection du candidat préalablement présenté par CONEMUND.

L'adjudicataire s'engage à exécuter lui-même le contrat, la cession ou la sous-traitance du projet à un tiers étant expressément interdite.

NB : Pour toute information complémentaire, merci de contacter : Annafs Ibnsbih Délégué du CONEMUND au Maroc, annafs.Ibnsbih@conemund.org, et Ségolène Penot Directrice de l'association 100% Mamans, segolene.100mamans@gmail.com.